Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

ADVINI
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 31.534.680 euros
Siège social : L'Enclos – 34725 Saint-Félix-de-Lodez
896 520 038 R.C.S. MONTPELLIER

La « **Société** »

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 12 juin,
A 14 heures.

Les actionnaires de la société ADVINI se sont réunis en assemblée générale mixte 10 Avenue Louis Pasteur à Châteauneuf-du-Pape (84230), sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Les actionnaires ont été convoqués par avis publié au Bulletin d'annonces légales et obligatoires inséré le 27 mai 2026.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre du bureau.

L'assemblée est présidée par M. Antoine LECCIA, en sa qualité de Président Directeur général.

La Société d'Investissement d'Occitanie représentée par Monsieur Frédéric JEANJEAN et la Société Grands Crus Investissements, représentée par Monsieur Cédric FONTAINE, sont appelés comme scrutateurs.

M. Jean Michel CHOFFEL est nommé secrétaire.

Le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, représenté par Marie-Thérèse MERCIER, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué est présent.

Le cabinet KPMG AUDIT SA, représenté par Laurent FOUGEROLLE, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué est présent.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents et représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 3.407.669 actions représentant 81,50% du capital, auxquelles sont attachés 6.192.399 droits de vote, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire du Bulletin d'annonces légales et obligatoires,
- La copie des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes,
- La copie des lettres de convocation adressées aux membres du CSE,
- La feuille de présence,

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025,
- Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- Rapport de Gestion,
- Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion,
- Le rapport de gestion groupe,
- Le rapport du Conseil d'administration relatif à la délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts,
- Le rapport spécial visé à l'article L 225-184 du Code de commerce sur les options de souscriptions ou d'achat d'actions,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Directeur Général ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes ;
3. Affectation du résultat ;
4. Approbation des charges non déductibles ;
5. Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
6. Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale au titre de l'exercice 2026 ;
7. Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants ;
8. Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ;
9. Autorisation donnée au Conseil d'administration pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.22-10-62 du Code de commerce ;
10. Nomination de Madame Catherine HOSTEIN en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Madame Amélie FAURE, démissionnaire ;
11. Ratification et nomination de la société Cordier by In Vivo en qualité de censeur ;
12. Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités ;

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

13. Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaire et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ;
14. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances ;
15. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration d'augmenter le titre à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
16. Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs ;
17. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour augmenter le capital, dans la limité de 10%, en vue de rémunérer des apports en nature ;
18. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés ;
19. Mise en conformité de l'article 25 des statuts avec le décret n°2026-94 du 13 février 2026 relatif à la modernisation des modalités de communication avec les actionnaires ;
20. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus Directeur Général)

L'Assemblée Générale,

Après pris connaissance (i) des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, (ii) du rapport de gestion du Conseil d'administration, et (iii) du rapport des Commissaires aux comptes,

Approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,

Donne, en conséquence, au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 5.056.465 voix pour et 1.135.934 voix contre et 0 abstention

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes,

Approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Nombre de voix exprimées : 5.056.465
Résolution adoptée par 5.056.465 voix pour et 0 voix contre et 1.135.934 abstentions

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale,

Approuve la proposition d'affectation du résultat présentée par le Conseil d'administration,

Décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2025 d'un montant de 3.381.474,97 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau débiteur [-12.621.228] €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice 3.3681.474,97 €

Affectation

- A la réserve légale : [0] €
  S'élevant ainsi à [1.084.530,48] €
- A titre de dividende : [0] €
- Au compte « Report à nouveau » : 3.681.474,97 €
  S'élevant ainsi à [-8.939.753,98] €

Prend acte que les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux de la Société ont été les suivants :

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

Exercice clos le :	Revenus	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2024	0€	-
31/12/2023	0 €	-
31/12/2022	1 379 642,25 €	-

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 5.056.465 voix pour et 1.135.934 voix contre et 0 abstention

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des charges non déductibles)

L'Assemblée Générale,

Approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39,4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 141.883 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 35.471 euros.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 5.056.465 voix pour et 1.135.934 voix contre et 0 abstention

CINQUIEME RESOLUTION

(Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions)

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L.225-86 du Code de commerce,

Approuve ce rapport dans toutes ses dispositions ainsi que chacune des conventions qui y sont mentionnées conformément aux dispositions de l'article L.225-88 dudit Code.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 6.192.399 voix pour et 0 voix contre et 0 abstentions

SIXIEME RESOLUTION

(Fixation de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale au titre de l'exercice 2025)

L'Assemblée Générale,

Après avoir rappelé que les règles en matière de gouvernance ont été modifiées par adoption d'une gouvernance à conseil d'administration lors de l'assemblée générale mixte réunie le 16 décembre 2022,

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

et que l'enveloppe maximale votée lors de l'assemblée mixte réunie le 16 juin 2022 au profit des membres du Conseil de surveillance a été transférée aux membres du Conseil d'administration,

Ratifie le montant brut de la rémunération réparti entre les membres du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 135.000 euros,

Fixe le montant brut de l'enveloppe maximale de rémunération pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2026 à 180.000 euros.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 5.056.465 voix pour et 1.135.394 voix contre et 0 abstention

SEPTIEME RESOLUTION

(Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants)

L'Assemblée Générale,

Conformément aux dispositions de l'article 225-197-4 du Code de commerce,

Prend acte de l'absence d'opération d'attribution d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants de la Société réalisée en cours de l'exercice écoulé.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 5.056.465 voix pour et 1.135.934 voix contre et 0 abstention

HUITIEME RESOLUTION

(Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions)

L'Assemblée Générale,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce,

Prend acte de l'absence d'opération d'option de souscription et/ou achat d'actions réalisée au cours de l'exercice écoulé.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 6.192.399 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention

NEUVIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'administration pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.22-10-62 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

Autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, à acquérir ou faire acquérir des actions de la Société, notamment pour les finalités ci-dessous :

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

1° l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

2° la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;

3° l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail, y compris par une attribution gratuite de ces actions au titre d'un abondement en titres de la Société et/ou en substitution de la décote, selon les dispositions légales et réglementaires applicables ;

4° l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;

5° de manière générale, d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de l'émetteur ou d'une entreprise associée ;

6° la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

7° la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;

Précise que (i) le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourra excéder 10 % du capital à l'exception des opérations visées au 7°, où il ne pourra excéder 5 % du capital et (ii) les opérations d'acquisition d'actions décrites ci-dessus, ainsi que la cession ou le transfert de ces actions, pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par acquisition ou cession de blocs ;

Donne, en conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs au Conseil d'administration et à son Président à l'effet de passer tous ordres, conclure tous accords et effectuer toutes formalités et toutes déclarations requises et généralement faire le nécessaire ; le Président du Conseil d'administration informera l'assemblée générale des opérations qui ont été réalisées en application de la présente autorisation ;

Rappelle que la présente autorisation, qui se substitue à celle accordée par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2025, est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 6.192.399 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention

DIZIEME RESOLUTION

(Nomination de Madame Catherine HOSTEIN, en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Madame Amélie FAURE, démissionnaire)

L'Assemblée Générale,

Prend acte de la démission de Madame Amélie FAURE, de son mandat d'administrateur et,

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

Décide de nommer en remplacement pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, Madame Catherine HOSTEIN,

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 6.192.399 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention

ONZIEME RESOLUTION

(Ratification et nomination de la société Cordier by In Vivo en qualité de censeur)

L'Assemblée Générale,

Décide de ratifier la décision du Conseil d'administration du 14 avril 2026, et

Nomme, en qualité de censeur, la société Cordier by In Vivo, société anonyme à conseil d'administration au capital de 97.365.350,35 euros, dont le siège est situé 83 Avenue de la Grande Armée à Paris (75116), immatriculée 328 212 667 RCS PARIS, représentée par son directeur général, Monsieur Thierry BLANDINIERES,

Rappelle que la société Cordier by In Vivo est nommée pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 6.192.399 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention

DOUZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale,

Donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 6.192.399 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention

LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TREIZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-132,

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

L.225-133 et L.22-10-49 du Code de commerce et des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce :

1. **Délègue** au Conseil d'administration la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission :

– d'actions ordinaires (à l'exclusion d'actions de préférence) et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la libération des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances,

– de valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, conformément aux dispositions de l'article L.228-93 du Code de commerce ;

2. **Fixe** le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation à 6.000.000 d'euros, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. **Précise** que les modalités de la réalisation de ladite augmentation, en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, seront les suivantes :

(i) les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution ;

(ii) le Conseil d'administration pourra, conformément à l'article L.225-133 du Code de commerce, attribuer les titres de capital non souscrits à titre irréductible aux actionnaires qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes ;

(iii) si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

– limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée,

– répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,

– offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

L'augmentation de capital ne sera pas réalisée si le montant des souscriptions recueillies n'atteint pas au moins les trois quarts de l'augmentation décidée ;

4. **Attribue** au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

(i) fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

(ii) à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

(iii) fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

5. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2024 aux termes de la 15ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 6.192.399 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention

QUATORZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-132, L.225-135, L.225-136 et suivants, L.22-10-49 et suivants du Code de commerce, L.228-91 du Code de commerce :

1. **Délègue** au Conseil d'administration la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital en France ou à l'étranger, par offre publique soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire par référence à plusieurs monnaies, par l'émission :

– d'actions ordinaires (à l'exclusion d'actions de préférence) et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la libération des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances,

– De valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, conformément aux dispositions de l'article L.228-93 du Code de commerce ;

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

2. **Fixe** comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation :

– le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, dans le cadre de la présente délégation ne pourra être supérieur à 6.000.000 d'euros, ce montant s'imputant sur le plafond global fixé à la 13ème résolution ;

– sur ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

3. **Supprime** le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la société et/ou aux valeurs mobilières qui seront émises par le Conseil d'administration dans le cadre de la présente délégation et délègue au Conseil d'administration, en application de l'article 225-135 du Code de commerce, la faculté d'instituer au profit des actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée dans le cadre de la présente délégation, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre d'actions possédées par chaque actionnaire et pourra éventuellement être complété par une souscription à titre réductible, étant précisé que les titres non souscrites ainsi feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international. Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celle des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi ;

4. **Prend acte** du fait que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières donneront droit ;

5. **Décide** que, conformément à l'article L.225-136 1° 1er alinéa du Code de commerce, le montant de la contrepartie revenant et/ou devant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;

6. **Attribue** au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

– fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

– à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

– fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

7. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2024 aux termes de la 16ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 6.192.399 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention

QUINZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale,
Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce :

1. **Délègue** au Conseil d'administration sa compétence, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission et dans la limite de 15 % de l'émission initiale, notamment en vue d'octroyer une option de surallocation conformément aux pratiques de marché ; étant précisé que le recours à la clause d'extension à l'occasion d'une augmentation de capital avec maintien de droit préférentiel de souscription ne peut être utilisé que pour servir les demandes de souscription à titre réductible effectuées par les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription ;

2. **Décide** que le montant nominal des augmentations de capital décidées dans le cadre de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond applicable à l'émission initiale et sur le plafond global prévu à la 13ème résolution de la présente assemblée ;

3. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2024 aux termes de la 17ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 6.192.399 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention

SEIZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs)

L'Assemblée Générale,

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L. 225-138 et L.228-92 du Code de commerce :

1. **Délègue** au Conseil d'administration la compétence de décider, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, une ou plusieurs augmentations de capital en France ou à l'étranger, par offre visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions ordinaires et plus généralement de toutes valeurs mobilières, composées ou non, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la société ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières représentatives de créances pouvant être émises avec ou sans garantie, sous les formes, taux et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

- Le prix d'émission des actions nouvelles serait fixé par le Conseil d'administration, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L. 22-10-52 du Code de commerce, le prix serait au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre au public au sens du règlement (UE) n°217/1129 du 14 juin 2017, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10%.

2. **Fixe** les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence à 10 % du montant du capital social par an ;

3. **Supprime** le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires de la société et/ou aux valeurs mobilières qui seront émises par le Conseil d'administration dans le cadre de la présente délégation ;

4. **Attribue** au Conseil d'administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet de fixer les conditions d'émission et de souscription, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts et notamment :

– fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance à émettre, déterminer les modalités d'exercice des droits, le cas échéant, notamment à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société ;

– à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;

– fixer et procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital.

5. **Décide** que la présente délégation de compétence, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 12 juin

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

2025 aux termes de la 11ème résolution, est valable pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 6.192.399 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature)

L'Assemblée Générale,

Connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-53 du Code de commerce :

1. **Délègue** au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 22-10-53 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social et/ou émettre des valeurs mobilières, dans la limite de 10 % du capital, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables;

2. **Attribue** au Conseil d'administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et en particulier évaluer les apports ainsi que l'octroi, le cas échéant, d'avantages particuliers, de fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que la date de jouissance des titres à émettre, de procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence, et de prendre, plus généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords, procéder à toutes formalités requises notamment pour l'admission aux négociations des actions ;

3. **Décide** que la présente délégation de pouvoirs, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 20 juin 2024 aux termes de la 19ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 6.192.399 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés avec suppression du droit préférentiel de souscriptions des actionnaires)

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce,

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

1. **Décide** de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital par émission d'actions de numéraire aux conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail,

2. **Autorise**, en conséquence, le Conseil d'administration à procéder, dans un délai maximum de vingt-six mois à compter de la présente l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 930.000 euros, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires de la société réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail,

3. **Décide** en conséquence **de supprimer** au profit des salariés de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdites actions nouvelles,

4. **Précise** que le prix d'émission des actions émises sur le fondement de la présente autorisation sera fixé par le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail et sera au moins égal à 70% de la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un plan d'épargne entreprise ou à 40 % de cette moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 est supérieure ou égale à dix ans,

5. **Précise** que le nombre total des actions qui pourront être souscrites par les salariés ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration,

6. **Confère** tous pouvoirs au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente délégation de pouvoir et la réalisation de l'augmentation de capital et à cet effet :

– fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
– fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits et les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
– constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
– procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital,

7. **Rappelle** que la présente délégation de pouvoir, qui prive d'effet pour l'avenir toute délégation antérieure de même nature et en particulier celle consentie par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2025 aux termes de la 14ème résolution, est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution rejetée par 1.149.631 voix pour et 5.042.768 voix contre et 0 abstention

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Mise en conformité de l'article 25 des statuts avec le décret n°2026-94 du 13 février 2026 relatif à la modernisation des modalités de communication avec les actionnaires)

L'Assemblée Générale,

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

Prend acte de la modification apportée par le décret n°2026-94 du 13 février 2026 relatif à la modernisation des modalités de communication avec les actionnaires, portant la date d'enregistrement de 2 à 5 jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale pour pouvoir participer et voter à l'assemblée

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

générale (article R. 225-86 du Code de commerce). Cette date étant ainsi alignée à celle à laquelle les auteurs d'un point ou d'un projet de résolution ajouté à l'ordre du jour doivent réitérer la preuve de leur qualité d'actionnaire (article R. 225-71 du Code de commerce dans son dernier alinéa).

Décide en conséquence de modifier l'article 25 des statuts comme suit :

ARTICLE 25 – Accès aux Assemblées – Pouvoirs

« I. *Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur justification de son identité et de l'inscription en compte des titres au cinquième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constatée par une attestation délivrée par ce dernier dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur.* »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 6.192.399 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention

VINGTIEME RESOLUTION
(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale,

Donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Nombre de voix exprimées : 6.192.399
Résolution adoptée par 6.192.399 voix pour et 0 voix contre et 0 abstention

******

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 15h30 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

M. Antoine LECCIA
Président

Antoine LECCIA

SIO, représentée par Frédéric JEANJEAN
Scrutateur

Frédéric JEANJEAN

M. Jean Michel CHOFFEL
Secrétaire

Jean-Michel CHOFFEL

Grands Crus Investissements, représentée par Cédric Fontaine
Scrutateur

Cedric Fontaine

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

ADVINI
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 33.449.192 euros
Siège social : L'Enclos - 34725 Saint-Félix-de-Lodez
896 520 038 R.C.S. MONTPELLIER

La « **Société** »

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Certifiés conformes par le Président Directeur Général.

Certifiés conformes

Le Président Directeur Général.
M. Antoine LECCIA

Antoine LECCIA

AdVini

l'Enclos

34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Comptes au 31/12/2025

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif — 9
Bilan - Passif — 10
Compte de résultat — 11
Compte de résultat — 12

Annexes

Note 1. Introduction

Note 1. Introduction — 14

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice — 15

Note 3. Evénements postérieurs à la clôture

Note 3. Evénements postérieurs à la clôture — 16

Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables — 17

Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations — 26
5-2 Amortissements — 27
5-3 Stocks 28
5-4 Provisions et dépréciations — 29
5-5 Créances et dettes — 30
5-6 Eléments du fonds commercial — 31
5-7 Ecart de conversion sur créances et dettes — 32
5-8 Produits à recevoir — 33
5-9 Charges à payer — 34
5-10 Charges et produits constatés d'avance 35

5-11 Composition du capital social — 36
5-12 Variation des capitaux propres — 37
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires — 38
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun — 39
5-15 Charges et produits exceptionnels — 40
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices — 41

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail — 43
6-2 Engagements financiers donnés et reçus — 44
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles — 45
6-4 Instruments financiers — 46
6-5 Situation fiscale différée et latente — 47
6-6 Effectif moyen — 48
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société — 49
6-8 Filiales et participations — 50
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires 51

Comptes annuels

ACTIF	EXERCICE		31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement			-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	20 342 126	11 309 157	9 032 969	9 212 622
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	167 485		167 485	167 485
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	3 613 834		3 613 834	840 896
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 699 667	118 608	5 581 059	5 581 844
Constructions	14 751 865	11 884 436	2 867 429	3 191 398
Installations techniques, matériel et outillages industriels	20 676 898	17 632 760	3 044 138	3 873 824
Autres immobilisations corporelles	8 236 393	7 312 433	923 960	1 011 234
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	213 136		213 136	7 854
Immobilisations financières (1)				
Participations	102 393 740	7 754 592	94 639 148	94 710 148
Créances rattachées à des participations			-	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			-	
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	15 642 136		15 642 136	23 138 936
Autres immobilisations financières	1 484 280		1 484 280	1 591 283
Total de l'actif Immobilisé (III)	**193 276 258**	**56 011 986**	**137 264 272**	**143 382 222**
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	7 547 870		7 547 870	9 080 410
En-cours de production			-	
Produits finis	8 545 795		8 545 795	9 327 756
Marchandises	1 359 106		1 359 106	1 528 789
Avances et acomptes versés sur commandes			-	
Créances (2)				
Créances clients et Comptes rattachés	21 875 503	4 928 314	16 947 189	19 730 075
Autres créances	80 141 177	3 840 846	76 300 331	72 000 624
Charges constatées d'avance	596 394		596 394	351 615
Capital souscrit appelé, non versé			-	
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	1 887 523		1 887 523	1 625 027
Autres titres	627 068		627 068	507 215
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	
Disponibilités	3 588 256		3 588 256	7 008 709
Total de l'actif circulant (IV)	**126 168 692**	**8 769 160**	**117 399 532**	**121 160 220**
Frais d'émission des emprunts (V)			-	
Primes de remboursement des emprunts (VI)			-	
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	11 080 254		11 080 254	11 498 123
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF(I + II + III + IV + V+ VI + VII)	**330 525 204**	**64 781 146**	**265 744 058**	**276 040 565**
(1) Dont à moins d'un an	*9 098 065*			
(2) Dont à moins d'un an	*102 613 074*			

PASSIF	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
Capital *Dont versé : 31534680*	31 534 680	31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 738 246	18 738 246
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 084 530	1 084 530
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 283 173	10 283 173
Report à nouveau	- 12 621 229	- 13 481 272
Résultat de l'exercice *[bénéfice ou perte]*	3 681 475	860 044
Subventions d'invesrtissement		
Provisions réglementées	407 143	407 181
Total des capitaux propres (I)	**53 108 018**	**49 426 582**
Provisions pour risques	11 266 776	12 257 736
Provisions pour charges	3 053 723	3 053 723
Total des Provisions (II)	**14 320 499**	**15 311 459**
Emprunts obligaires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	105 495 507	118 219 961
Emprunts et dettes financières diverses **(2)**	- 34	
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 099 667	51 491 538
Dettes fiscales et sociales	6 759 500	6 900 045
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000	6 000
Autres dettes	37 489 199	34 044 714
Produits constatés d'avance	77 083	12 918
Total des dettes (1) (III)	**197 926 922**	**210 675 176**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	388 619	627 348
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**265 744 058**	**276 040 565**
(1) Dont à moins d'un an	*141 194 639*	
(2) Dont emprunts participatifs		

	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
Produits d'exploitations		
Ventes de marchandises	3 310 451	4 426 231
Production vendue	213 755 119	220 007 915
Montant net du chiffre d'affaires	***217 065 570***	***224 434 146***
Production stockée	- 645 868	- 1 328 102
Production immobilisée	920 102	10 033
Subventions	599 608	166 211
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 630 787	948 638
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	65 884	
Autres produits	1 325 612	1 349 091
Total des produits d'exploitation (I)	**220 961 695**	**225 580 017**
Charges d'exploitations		
Achats de marchandises	98 410 046	107 012 348
Variation de stocks	- 888 223	246 462
Achats de matières premières et autres approvisionnements	62 320 125	59 963 339
Variation de stocks	2 426 898	2 646 391
Autres achats et charges externes **(1)**	30 493 769	32 982 567
Impôts, taxes et versements assimilés	2 435 679	2 458 010
Salaires	13 712 125	12 984 163
Cotisations sociales	6 698 275	5 927 877
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Sur Immobilisations : dotations aux amortissements	1 752 628	2 305 630
Sur immobilisation : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 404 978	120 886
Dotations aux provisions	199 000	530 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	65 741	
Autres charges	1 912 690	1 689 556
Total des charges d'exploitation (II)	**220 943 731**	**228 867 229**
(1) Y compris : *- Redevances de crédit-bail mobilier* *- Redevances de crédit-bail immobilier*		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**17 964**	**- 3 287 212**

	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	140 940	3 993
Perte supprotée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De Participation **(2)**		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé **(2)**	820 064	1 539 184
Autres intérêts et produits assimiliés **(2)**	7 632 217	6 430 773
Reprises sur dépréciations et provisions	417 811	356 555
Différences positives de change	604 142	1 190 384
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	**9 474 234**	**9 516 896**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	61 000	1 267 000
Intérêts et charges assimilées **(3)**	6 236 616	8 206 001
Différences négatives de change	989 667	1 012 896
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	30 000	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)	**7 317 283**	**10 485 897**
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**2 156 951**	**- 969 001**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	**2 315 855**	**- 4 252 220**
Produits exceptionnels (VII)	601 850	5 059 054
Charges exceptonnelles (VIII)	601 020	1 401 762
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**830**	**3 657 292**
Participation des salariés aux résultats (IX)	140 914	193 236
Impôts sur les bénéfices (X)	- 1 505 704	- 1 648 208
Total des produits (I + III + V + VII)	**230 443 869**	**240 159 960**
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**226 762 394**	**239 299 916**
BENEFICE OU PERTE	**3 681 475**	**860 044**

(2) Dont produits concernant les entités liées
(3) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexes

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 265 744 058 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 217 065 570 €, et dégageant un résultat positif de 3 681 475 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

La société Advini SA fait l’objet d’un contrôle fiscal sur les exercices clos 2020 à 2023, une proposition de rectification a été notifiée par l’administration le 15 décembre 2025.

Un incendie s’est déclaré le 18 mars 2025 dans un entrepôt à côté de la boutique Vignoble JeanJean. L’outil de production n’a pas été impacté, et cet évènement n’a pas perturbé l’exploitation de la Société en dehors de l’activité de la boutique. Ainsi les dégâts matériels concernent une partie non significative des stocks de la société Advini.

- Rapprochement Cordier

Le 12 mars, le Groupe a signé un accord de rapprochement avec Cordier by InVivo. Ce rapprochement permettra de consolider nos positions commerciales grâce aux filiales de distribution et à la présence de Cordier aux Pays-Bas, en Belgique, aux Etats-Unis, au Canada et au Japon. L'Assemblée Générale Extraordinaire d'AdVini sera convoquée le 30 avril 2026 pour l'approbation de l'opération par ses actionnaires.
Le Groupe est en phase de renégociation de la dette syndiquée pour période 2026-2033. Un accord est attendu pour le mois de mai 2026.

- Ratios financiers

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2025, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit à présenter à ce titre un montant de la dette bancaire concernée à échéance à moins d'un an.

En date du 28 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2025, comme un cas de défaut.

- Suivi du Contrôle fiscal

La proposition de rectification reçue de l'administration le 15 décembre 2025 a été contestée par la Société en date du 9 février 2026 puis a fait l'objet d'une saisine de la commission des Impôts Directs et des Taxes sur le chiffre d'Affaires le 14 avril 2026.

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07. L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable. Les principaux impacts sont l'évolution de la nomenclature comptable du plan de comptes, une nouvelle définition du résultat exceptionnel, ainsi que la suppression des transferts de charges. Les modèles de bilan, de compte de résultat et de certaines notes annexes ont été modifiés conformément aux dispositions de ce nouveau règlement. L'impact sur le comparatif présenté au compte de résultat, lié à la recodification des comptes du résultat exceptionnel et le reclassement des transferts de charges étant non significatif, il n'est pas fait ici de détail spécifique sur le classement qu'aurait eu ces postes au compte de résultat 2024 si ce même règlement avait été appliqué.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des impacts du règlement ANC 2022-06
- indépendance des exercices,
- comparabilité et continuité d'exploitation,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	11 342 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.

Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010.

Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.
Au 31 décembre 2025, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencts	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

A chaque clôture la valeur d'utilité des titres de participation est appréciée soit à partir de la méthode des flux de trésorerie actualisés soit à partir d'une approche patrimoniale basée sur l'actif net réévalué en fonction de la participation concernée.
Des dépréciations sont constatées pour les titres de participation dont la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

EVALUATION DES PRODUITS ENCOURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.
Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

EVALUATION DES CREANCES *ET DES DETTES*

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DEPRECIATION DES CREANCES

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

CREANCES ET DETTES EN MONNAIE ETRANGERE

Les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agit d'une perte ou d'un profit potentiel. Dans le cas d'une perte potentielle, une provision pour perte de change est constatée.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES

Néant

EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Le total des actions auto-détenues au 31/12/25 est de 189 067 pour une valeur 2 991 435 €. Le cours moyen de ces actions est de 15,82€.

DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres côtés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non-côtés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	141 919	2 196 750 €
Contrat liquidité	47 148	794 685 €

Soit 189 067 actions pour 2 991 435 €.

DISPONIBILITES EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

***PRIMES DE REMBOURSEMENT DES* OBLIGATIONS**

Néant.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Au titre de l'année 2025, aucune subvention n'a été perçue.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 228 612 € de participation et o € d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ETRETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux», et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	4,1 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1%
Taux de charges sociales	45 à 50 %

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 1058 K€ au 31 décembre 2025 contre 1161 K€ en 2024.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2025, les sociétés suivantes : Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Champy, AMP Medoc, Patache d'Aux, CFV, Prodegustation et Benoit Valérie Calvet SAS.

- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenu au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.
- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 25%.

- Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€ (Cf. Note 24. Dettes financières), AdVini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

  Ratio de levier : Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / EBITDA consolidé publié

  Ratio de gearing: Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / Capitaux propres consolidés

  Ratio LTV Stock : Dette financière Court Terme consolidée/ Valeur des stocks

Au 31 décembre 2025, les ratios ne sont pas respectés :

Ratio de levier < 6,13
Ratio de gearing < 1,40
Ratio LTV Stock < 0,7

ce qui a conduit, à présenter l'intégralité de la dette bancaire concernée à moins d'un an.

En date du 28 avril 2026 le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2025, comme un cas de défaut.

- La rémunération des membres du conseil d'administration s'élève à 931 K€. Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.316K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2025. Il n'existe pas de stock-options.

- Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.
  La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.
  Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation d'une provision pour charges.

En accord avec la 12ème résolution de l'Assemblée générale du 12 juin 2025, le Conseil d'Administration du 13 juin 2025, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé la mise en place un plan d'attribution gratuite de 19.700 actions de performance basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2025-2027, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025.

Au titre de l'exercice 2025, les critères n'ayant pas été atteints aucune action gratuite n'a été attribuées.

Ainsi, au 31 décembre 2025, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83».

- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.

- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.

- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement :

Les équipes AdVini et de ses Maisons mènent une politique d’amélioration continue et d’innovation constante, avec des objectifs, conciliant :

- amélioration de la qualité des vins
- sécurisation des rendements agricoles et des process industriels
- réduction des impacts ESG

Les projets de R&D sont facilités par les différents dispositifs de rechercher et de transfert de la science dont AdVini est membre fondateur et mécène, en partenariat avec l'Institut Agro et l'INRAE, et ce, depuis plus de 10 ans, les premiers partenariats formalisés ayants été activés dès 2014 :

- Chaire Agrosys, pour l'ingénierie d'agroécosystèmes innovants
- Chaire Vigne & Vin, pour une prospective filière qui éclaire l'avenir
- Mas Numérique, dispositif expérimental du digital en viticulture

Les projets conduits sur l'année 2025 portent notamment sur :

- Expérimentation de suivis microbiologiques des sols - techniques comparées en spectrophotométrie et PCR
- Activation des leviers microbiologiques en vinification pour l'acidification des vins - un levier œnologique d'adaptation aux changements climatiques
- Exploration de nouveau matériel végétal : essais de variétés résistantes pour mieux appréhender les problématiques de protection phytosanitaires et de stress hydrique
- Développement de modèles de production viticoles innovants en permaculture et en agroforesterie
- Pratiques biodynamiques et physiologie de la vigne, fertilité des sols, et composantes du rendement sur le temps long - année 2

L'année 2025 a également vu la formalisation d'un processus "innovation" au sein d'AdVini, afin de rationaliser et de structurer les démarches. Celle-ci a été lancée par un Bootcamp mobilisant toutes les équipes concernées. Elle est pilotée en direct par le Comex AdVini, témoignant de la place prise par la thématique dans les réflexions stratégiques du Groupe.

INFORMATIONS SUR
LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations

Valeurs brutes	Début d'exercice	Augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	21 384 198			2 772 938		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	5 699 667					
Constructions	14 583 948	157014		167 916		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	20 683 519			72 148		
Autres immobilisations corporelles	8 110 869			156 937		
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	7 854			205 283		
Immobilisations financières						
Participations	102 403 740			20 000		
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	21 007					
Prêts	24 730 219			1 337 637		
Autres immobilisations financières						
TOTAL	**197 625 021**	**157 014**	**-**	**4 732 859**	**-**	**-**

Valeurs brutes	Diminutions					Exercice 31/12/2025
	Virements		Sorties			
	De poste à poste	à destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires						24 157 136
Fonds commercial						-
Autres immobilisations incorporelles						-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						-
Immobilisations corporelles						
Terrains						5 699 667
Constructions	157014					14 751 864
Installations techniques, matériel et outillages industriels			78 770			20 676 897
Autres immobilisations corporelles			31 413			8 236 393
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						213 137
Immobilisations financières						
Participations			30 000			102 393 740
Créances rattachées à des participations						-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						-
Autres titres immobilisés						21 007
Prêts			8 941 440			17 126 416
Autres immobilisations financières						-
TOTAL	**157 014**	**-**	**9 081 623**	**-**	**-**	**193 276 257**

5-2 Amortissements

Tableau des amortissements	Durée d'utilisation ou taux d'amort.	Mode d'amort.	Amort. cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amort. cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	8 ans	linéaire	**11 129 505**	179 653		**11 309 158**
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						**-**
Immobilisations corporelles						
Terrains		linéaire	**117 823**	785		**118 608**
Constructions	10-30 ans	linéaire	**11 392 550**	491 887		**11 884 437**
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3-18 ans	linéaire	**16 809 695**	860 123	37 058	**17 632 760**
Autres immobilisations corporelles	3-18 ans	linéaire	**7 099 635**	220 180	7 383	**7 312 432**
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
TOTAL			**46 549 208**	**1 752 628**	**44 441**	**48 257 395**

Stocks et en-cours	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Matières premières et autres approvisionnements	7 547 870	9 080 410
Encours de production		
Produits finis	8 545 795	9 327 756
Marchandises	1 359 106	1 528 789
Total	**17 452 771**	**19 936 955**

Dépréciation des stocks et en-cours	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements		35000	
Encours de production			
Produits finis			
Marchandises		43145	
Total	**-**	**78 145**	

5-4 Provisions et dépréciations

Nature des provisions	Début d'exercice	Augmentations / Dotations de l'exercice	Diminution / Reprises de l'exercice		Exercice 31/12/2025
			Utilisées	Non Utilisées	
Provisions réglementées	**407 181**	**-**	**-**	**38**	**407 143**
Prov. Pour reconstit. Gisements miniers et pétroliers					-
Provisions pour investissements					-
Provisions pour hausse des prix					-
Amortissement dérogatoires	**407 181**			38	**407 143**
Dont majorations exceptionnelles de 30%					
Pour prêts d'installation					-
Autres provisions réglementées					-
Provisions pour risques et charges	**15 311 459**	**175 000**	**730 149**	**435 811**	**14 320 499**
Provisions pour litiges	**741 649**	175 000	730 149		**186 500**
Prov. Pour garanties données aux clients	**18 000**			18 000	-
Prov. Pour pertes sur marchés à terme					-
Provisions pour amendes et pénalités					-
Provisions pour pertes de change	**11 498 087**			417 811	**11 080 276**
Prov. Pour pensions et obligations similaires					-
Provisions pour impôts	**3 053 723**				**3 053 723**
Prov. Pour renouvellement des immobilisations					-
Prov. Pour gros entretien et grdes réparations					-
Prov. Pour chges sociales, fiscales / congés à payer					-
Autres provisions pour risques et charges					-
Provisions pour dépréciation	**15 915 912**	**1 489 978**	**882 138**	**-**	**16 523 752**
Sur Immobilisations - incorporelles					-
Sur Immobilisations - corporelles					-
Sur Immobilisations - Titres mis en équivalence					-
Sur Immobilisations - Titres de participation	**7 693 592**	61 000			**7 754 592**
Sur Immobilisations - Autres immobilisation financières					-
Sur stocks et en-cours	**78 145**		78 145		-
Sur comptes clients	**5 062 179**	1 404 978	803 993		**5 663 164**
Autres provisions pour dépréciation	**3 081 996**	24 000			**3 105 996**
TOTAL	**31 634 552**	**1 664 978**	**1 612 287**	**435 849**	**31 251 394**
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises - d'exploitation		1 603 978	1 612 287	18 000	
Dont dotations & reprises - financières		61 000		417 811	
Dont dotations & reprises - exceptionnelles				38	

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	15 642 136	7 545 098	8 097 037
Autres immobilisations financières	1 484 280	1 484 280	
Actif Circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes	-		
Créances clients et comptes rattachés	21 875 503	21 875 503	
Personnel et comptes rattachés	17 551	17 551	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 580	33 580	
Etat - Impôt sur les bénéfices	586 365	586 365	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	654 437	654 437	
Etat - autres impôts et taxes	1 026 253	1 026 253	
Divers autres créances (2)	77 822 991	77 822 991	
Charges constatées d'avance	596 394	596 394	
TOTAL	**119 739 490**	**111 642 452**	**8 097 037**

(1) Montant des - Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés personnes physiques

		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		-			
Autres emprunts obligataires (1)		-			
Empts et dettes auprès des Etabts de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine	32 714 302	32 714 302		
	à plus d'1 an à l'origine	72 781 205	72 781 205		
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)		- 34	- 34		
Avances et acomptes reçus sur commandes		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		48 099 667	48 099 667		
Personnel et comptes rattachés		2 715 463	2 715 463		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		2 862 037	2 862 037		
Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	134 062	134 062		
	Obligations cautionnées				
	autres impôts et taxes	1 047 938	1 047 938		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés		6 000	6 000		
Autres dettes		37 489 199	37 489 199		
Produits constatés d'avance		77 083	77 083		
TOTAUX		**197 926 922**	**197 926 922**	**-**	**-**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice *710 000*
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice *16 035 582*
(2) Montant divers emprunts, dett/associés personnes physiques

Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	
ASPIRAN CERESSOU	22 861	
Le fonds commercial n'est pas déprécié		
TOTAL	**33 691**	

5-7 Ecart de conversion sur créances et dettes

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	11 080 254		11 080 276	388 619
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	**11 080 254**		**11 080 276**	**388 619**

Libellé	31/12/2025
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	405 340
CLT FAE	771 278
CLT FAE CENTRAL	38 400
PROV. CHG PERSONNEL	4 716
ETAT SUBV.À REC	1 026 253
PAR ASSUR CREDIT	232 611
TOTAL AUTRES CREANCES	**2 478 598**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	2 478 598

Libellé	31/12/2025
INT.COUR./EMPRUNTS	
FOURN.FNP VRAC	1 976 273
FOURN.FNP MS	644 217
FOURN.FNP PF	503 072
FOURN.FNP STT	9 472
FOURN.FNP	3 122 421
FOURN. FAR CENT	123 269
FOURN.FNP CIA VRAC	137 095
FOURN.FNP CIA MS	8 134
FOURN.FNP CIA PF	7 135
FOURN.FNP CDES FG	238 366
PROV. CP A PAYER	1 019 881
PROV. CET RTT	526 385
PRIMES ET BONUS	955 649
PROV. PART SALARIES	197 263
CH/CONGES PAYES	422 057
CH/PROV.CET RTT	265 599
CH/PRIMES ET BONUS	465 998
AUTRES CHGES A PAYER	113 833
TVA AAR	14 145
TVA FAE	119 203
ETAT CHARG	319 093
DIV. CH. A PAYER	176 403
PART. PUB EXPORT	1 285 452
PART. PUB GD	1 280 853
PART. PUB TRAD	521 411
PART. PUB LOCAL	111 015
COMMISSIONS AGENTS	917 403
BUD MKT MT 2024	6 327
BUD MKT GD 2024	29 683
BUD MKT TN 2024	9 677
BUD MKT EX 2024	32 661
INT.COUR.A PAYER	189 021
TOTAL	15 748 466
TOTAL	15 748 466

Libellé	31/12/2025
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	596 394
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	596 394
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
PDTS CONST.AVANCE	-77 083
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-77 083

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835			8

5-12 Variation des capitaux propres

	Début d'exercice	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Réduction	Var. Comprises au résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice	Exercice 31/12/2025
Capital social	31 534 680						31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 738 246						18 738 246
Ecarts de réévaluation							-
Ecarts d'équivalence							-
Réserve légale	1 084 530						1 084 530
Réserves statutaires ou contractuelles							-
Réserves réglementées							-
Autres réserves	10 283 173						10 283 173
Report à nouveau	- 13 481 272	860 044					- 12 621 228
Résultat de l'exercice *[bénéfice ou perte]*	860 044	- 860 044				3 681 475	3 681 475
Subventions d'invesrtissement							-
Provisions réglementées	407 181				- 38		407 143
TOTAL	**49 426 582**	**-**	**-**	**-**	**- 38**	**3 681 475**	**53 108 019**

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024	%
VENTES VINS BOUTEILLES	96 198 878	106 507 593	202 706 471	209 954 749	-3,45 %
VENTES VINS VRAC	1 356 613	1 555 041	2 911 654	3 956 981	-26,42 %
PRESTATIONS	10 072 304	1 375 141	11 447 445	10 522 417	8,79 %
TOTAL	**107 627 795**	**109 437 775**	**217 065 570**	**224 434 147**	**-3,28 %**

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
SELECT VINS ADVINI		140 940
TOTAL		**140 940**

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
CHARGE EXCEPTIONNELLE I NCENDIE BOUTIQUE	600 624	678
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	396	671
TOTAL	**601 020**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
PRODUIT EXCEPTIONNEL INCENDIE BOUTIQUE	601 812	778
REPRISE AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	38	787
TOTAL	**601 850**	

L'impact financier de l'incendie du stock est positionné en Résultat Exceptionnel puisqu'il correspond aux notions de majeur et exceptionnel tel que définies par l'ANC n°2022-06

	Exercice 31/12/2025	IS
Résultat d'exploitation	17 964	- 4 491
Résultat financier	2 156 951	- 1 501 421
Résultat exceptionnel	830	208
TOTAL		**- 1 505 704**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
Contrats de crédit-bail		
Immobilier		
Mobilier		

Engagements de crédit-bail	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		
			de l'exercice	Cumulées	Valeur Nette
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels			5 174	31 250	
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL	-	-	-	-	-

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	Cumulées	A moins d'un an	de un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 014	18 251				
Autres immobilisations corporelles						
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS	56 000 000		56 000 000			
TOTAL	**56 000 000**		**56 000 000**			

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CREDIT SYNDIQUE 12/11/2020	230 000 000					230 000 000
TOTAL	**230 000 000**					**230 000 000**

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	4 946 357					4 946 357
TOTAL	**4 946 357**					**4 946 357**

Conformément à un contrat de crédits signé en date du 12 novembre 2020 aux termes duquel les Prêteurs se sont engagés à mettre à la disposition la Société des Crédits d'un montant maximal en principal initial de 230.000.000€, ont été consenties 230 millions de sûretés réelles par nantissements de comptes titres financiers et/ou gages sur stocks et/ou garanties.
Au 31 décembre 2025, 9M€ sont non utilisés et encore disponible jusqu'au 11 novembre 2027.

Dettes garanties par des sûretés réelles		
	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Emprunts et dettes financières diverses	87 071 205	87 071 205

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/25	Valeur de marché 31/12/24	écart de juste valeur
Swap de taux/ emprunteur taux fixe	0	0	0	0
Option de taux/ Passif taux variable (Floor/Cap)	121 000	-303	-592	289
Total des instruments dérivés sur risque de taux	**121 000**	**-303**	**-592**	**289**

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/25	Valeur de marché 31/12/24	écart de juste valeur
Vente à terme	5 870	-16	76	-92
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	**5 870**	**-16**	**76**	**-92**

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	101 786
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	**101 786**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	360 485
Participation des salariés	35 228
Autres	54 171
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	**449 885**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**-348 099**
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Personnel salarié		
Ingénieurs et cadres	93	94
Agents de maîtrise	60	69
Employés et techniciens	83	72
Ouvriers	65	63
TOTAL	**301**	**298**

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	:	Société d'Investissement d'Occitanie
	Siège	:	Le village 34725 St Felix de Lodez
	N° d'identification si Française	:	348 276 536
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenus	:	infogreffe

6-8 Filiales et participations

Exprimé en€

	Capitaux propres (2) (3)	Quote part du capital détenu	Valeur compte des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes au 31/12/2025 (3) (4) (6) (7)	Résultat au 31/12/2025 (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)	Observations
			Brute	Nette						
Renseignements concernant les filiales (+50% du captial détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)										
TRANSPORTS LODEZIENS - SAINT FELIX DE LODEZ - RCS 410 604 078	920 692	99,95%	303 373	303 373	94 813		3 817 658	134 250	60 102	
SCI ADVINI PATRIMOINE - SAINT FELIX DE LODEZ - RCS 339 635 104	1 458 599	100,00%	458 101	458 101	220 712		583 813	326 595	289 136	
SCEA MAS DE PIVE - VAUVERT - RCS 379 209 547	1 016 413	99,99%	784 897	787 897	1 250 140		700 338	23 104		
SCEA FENOUILLET - SAINT FELIX DE LODEZ - RCS 413 504 507	- 360 685	99,97%	543 536	543 536	1 013 014		126 391	- 139 111		
ECOLE DES VINS ADVINI - SAINT FELIX DE LODEZ - RCS 817 974 967	- 316 191	100,00%	10 000	10 000	316 592		-	- 10 093		
SARL MAS DE LUNES - AUMELAS - RCS 422 841 163	- 747 817	100,00%	271 224	271 224	2 413 679		692 856	- 447 746		
SCEA DOMAINE DES ROCS - CORCONNE - RCS 884 761 164	37 460	99,50%	19 900	19 900	141 239		132 364	- 66 343		
SCEA DE LANDEYRAN - SAINT FELIX DE LODEZ - RCS 788 724 656	- 325 356	100,00%	1 000	1 000	246 172		20 195	- 10 812		
SAS PRODEGUSTATION - PARIS - 447 632 928	602 544	100,00%	3 472 698	1 872 071	5 830		731 096	26 873		
GASSIER SAS - PUYLOUBIER - RCS 452 421 514	3 032 254	100,00%	150 000	150 000	432 372		17 801 345	371 441	538 300	
ADVINI USA - SAN FRANCISCO USA	4 254 457	100,00%	2 727 110	1 852 110	-		3 129 491	269 072		
GIE ORMARINE - PINET - RCS 449 607 415	20 000	71,43%	10 000	10 000	103 564		104 456	-		
OGIER - CHATEAUNEUF DU PAPE - RCS 572 621 035	11 283 840	100,00%	1 427 605	1 427 605	1 368 274		27 118 037	1 626 314	588 902	
SAS CHAMPY - BEAUNE - RCS 328 221 874	- 1 165 126	100,00%	7 000 000	7 000 000	8 281 354		3 159 966	- 868 348		
SAS BENOIT VALERIE CALVET - PAREMPUYRE - RCS 391 941 051	6 227 577	100,00%	11 878 990	11 878 990	-		21 996 333	494 412		
ANTOINE MOUEIX - ST EMILION - RCS 492 749 650	3 791 682	100,00%	19 342 250	19 342 250	20 901 569		26 577 979	- 2 140 060		
CAZES - RIVESALTES - RCS 317 809 093	2 591 188	90,00%	3 883 600	3 883 600	331 387		7 198 222	- 1 430 436		
DOMAINE LAROCHE - CHABLIS - RCS 328 696 653	8 651 986	100,00%	18 186 036	18 186 036	5 427 481		15 776 456	1 059 893	644 525	
MAS LA CHEVALIERE - BEZIERS - RCS 402 609 226	10 016 681	100,00%	2 499 810	2 499 810	500 840		12 833 789	2 063 209	969 238	
LE VIEUX MOULIN - CHABLIS - RCS 489 029 122	- 1 469 747	100,00%	-	-	535 116		297 187	13 711		
ADVINI SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD	34 999 073	93,42%	22 234 236	22 234 236	14 522 070		38 166 786	2 457 566	707 604	
LAROCHE CHILI LATAM - CHILI	- 267 030	100,00%	963 015	-	-		5 639	16 472		
ADVINI UK - GB	877 943	100,00%	122 553	122 553	-		843 276	333 001		
LE JARDIN DES ARESQUIERS - ST FELIX DE LODEZ - RCS 801 157 793	- 2 319 603	100,00%	40 000	40 000	2 508 488		575 600	- 323 750		
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS - ST FELIX DE LODEZ - RCS 800 626 541	- 687 718	99,00%	19 800	19 800	2 963 555		961 240	- 270 516		
DOMAINE CAUSSE D'ARBORAS - ST FELIX DE LODEZ - RCS 445 400 955	- 1 207 910	99,00%	19 800	19 800	1 786 000		183 773	- 209 964		
SC CAUSSE D'ARBORAS - ST FELIX DE LODEZ - RCS 801 173 386	880 391	94,25%	792 698	792 698	332 527		- 46 892	- 104 700		
CLUB Français DU VIN - PARIS - RCS 316 138 718	- 1 739 753	100,00%	4 228 120	-	3 579 203		1 115 213	- 588 942		
ADVINI ASIA - CHINE	- 389 631	100,00%	1 043	1 043	-		-	- 11 968		
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS - ST FELIX DE LODEZ - RCS 398 751 149	- 89 372	52,00%	882 683	882 683	3 749 605		335 725	- 58 480		
ADVINI AB - SUEDE	- 687 871	100,00%	5 333	5 333	-		302 429	- 56 179		
ADVINI CANADA - QUEBEC	95 747	100,00%	1	1	-		-	- 1 850		
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA - ST FELIX DE LODEZ - RCS 819 038 977	91 444	99,00%	9 900	9 900	-		38 401	3 329		
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
A. Total des filiales										
Renseignements concernant les filiales (10 à 50% du captial détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participations (1)										
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
SELECT VINS ADVINI - MONTREAL QUEBEC	7 024	50,00%	36	36				- 578		
B. Total des participations										
C. Total des filiales et des participations (A + B)										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) En euros
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			3 681 475
Impôt sur les bénéfices			-1 505 704
RESULTAT AVANT IMPOT			**2 175 771**
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires		38	-38
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES		38	**-38**
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			**2 175 733**

Docusign Envelope ID: FBBF88C5-4CE4-8A34-8120-A7B65FD56032

ADVINI
Société anonyme à conseil d'administration au capital de 33.449.192 euros
Siège social : L'Enclos - 34725 Saint-Félix-de-Lodez
896 520 038 R.C.S. MONTPELLIER

La « **Société** »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Certifiés conformes par le Président Directeur Général.

Certifiés conformes

Le Président Directeur Général.
M. Antoine LECCIA

Antoine LECCIA

KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

ERNST & YOUNG AUDIT
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

ADVINI

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
ADVINI
L'Enclos
34725 SAINT FELIX DE LODEZ

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

ERNST & YOUNG AUDIT
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014 34060 Montpellier

KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

ERNST & YOUNG AUDIT
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

ADVINI

L'Enclos 34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société ADVINI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADVINI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

ERNST & YOUNG AUDIT
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014 34060 Montpellier

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans le paragraphe Immobilisations Financières dans la note 4 Règles et méthodes comptables de l'annexe aux comptes annuels, votre société constate une provision pour dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. Cette valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale ou participation détenue et de ses perspectives d'évolution.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et la cohérence des hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués par la société et à s'assurer de la sincérité des informations données dans l'annexe des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

ERNST & YOUNG AUDIT
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014 34060 Montpellier

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

KPMG SA
251 Rue Euclide
Parc Eureka
34900 Montpellier

ERNST & YOUNG AUDIT
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014 34060 Montpellier

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Montpellier, le 30 avril 2026	Montpellier, le 30 avril 2026
KPMG S.A.	ERNST & YOUNG AUDIT
Laurent Fougerolle Signature numérique de Laurent Fougerolle Date : 2026.04.30 17:15:12 +02'00'	Marie-Therese MERCIER Digitally signed by Marie-Therese MERCIER DN: cn=Marie-Therese MERCIER, c=FR, o=EY Associes, ou=0002 817723687 Date: 2026.04.30 14:54:53 +02'00'
Laurent Fougerolle	Marie-Thérèse Mercier
Associé	Associée

AdVini

l'Enclos

34725 SAINT FELIX DE LODEZ

Comptes au 31/12/2025

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif — 9
Bilan - Passif — 10
Compte de résultat — 11
Compte de résultat — 12

Annexes

Note 1. Introduction

Note 1. Introduction — 14

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice — 15

Note 3. Evénements postérieurs à la clôture

Note 3. Evénements postérieurs à la clôture — 16

Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables — 17

Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations — 26
5-2 Amortissements — 27
5-3 Stocks 28
5-4 Provisions et dépréciations — 29
5-5 Créances et dettes — 30
5-6 Eléments du fonds commercial — 31
5-7 Ecart de conversion sur créances et dettes — 32
5-8 Produits à recevoir — 33
5-9 Charges à payer — 34
5-10 Charges et produits constatés d'avance 35

5-11 Composition du capital social — 36
5-12 Variation des capitaux propres — 37
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires — 38
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun — 39
5-15 Charges et produits exceptionnels — 40
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices — 41

Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail — 43
6-2 Engagements financiers donnés et reçus — 44
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles — 45
6-4 Instruments financiers — 46
6-5 Situation fiscale différée et latente — 47
6-6 Effectif moyen — 48
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société — 49
6-8 Filiales et participations — 50
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires 51

Comptes annuels

ACTIF	EXERCICE		31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement			-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	20 342 126	11 309 157	9 032 969	9 212 622
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	167 485		167 485	167 485
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	3 613 834		3 613 834	840 896
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 699 667	118 608	5 581 059	5 581 844
Constructions	14 751 865	11 884 436	2 867 429	3 191 398
Installations techniques, matériel et outillages industriels	20 676 898	17 632 760	3 044 138	3 873 824
Autres immobilisations corporelles	8 236 393	7 312 433	923 960	1 011 234
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	213 136		213 136	7 854
Immobilisations financières (1)				
Participations	102 393 740	7 754 592	94 639 148	94 710 148
Créances rattachées à des participations			-	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			-	
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	15 642 136		15 642 136	23 138 936
Autres immobilisations financières	1 484 280		1 484 280	1 591 283
Total de l'actif Immobilisé (III)	**193 276 258**	**56 011 986**	**137 264 272**	**143 382 222**
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	7 547 870		7 547 870	9 080 410
En-cours de production			-	
Produits finis	8 545 795		8 545 795	9 327 756
Marchandises	1 359 106		1 359 106	1 528 789
Avances et acomptes versés sur commandes			-	
Créances (2)				
Créances clients et Comptes rattachés	21 875 503	4 928 314	16 947 189	19 730 075
Autres créances	80 141 177	3 840 846	76 300 331	72 000 624
Charges constatées d'avance	596 394		596 394	351 615
Capital souscrit appelé, non versé			-	
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	1 887 523		1 887 523	1 625 027
Autres titres	627 068		627 068	507 215
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	
Disponibilités	3 588 256		3 588 256	7 008 709
Total de l'actif circulant (IV)	**126 168 692**	**8 769 160**	**117 399 532**	**121 160 220**
Frais d'émission des emprunts (V)			-	
Primes de remboursement des emprunts (VI)			-	
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	11 080 254		11 080 254	11 498 123
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF(I + II + III + IV + V+ VI + VII)	**330 525 204**	**64 781 146**	**265 744 058**	**276 040 565**
(1) Dont à moins d'un an	*9 098 065*			
(2) Dont à moins d'un an	*102 613 074*			

PASSIF	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
Capital *Dont versé : 31534680*	31 534 680	31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 738 246	18 738 246
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 084 530	1 084 530
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	10 283 173	10 283 173
Report à nouveau	- 12 621 229	- 13 481 272
Résultat de l'exercice *[bénéfice ou perte]*	3 681 475	860 044
Subventions d'invesrtissement		
Provisions réglementées	407 143	407 181
Total des capitaux propres (I)	**53 108 018**	**49 426 582**
Provisions pour risques	11 266 776	12 257 736
Provisions pour charges	3 053 723	3 053 723
Total des Provisions (II)	**14 320 499**	**15 311 459**
Emprunts obligaires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	105 495 507	118 219 961
Emprunts et dettes financières diverses **(2)**	- 34	
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 099 667	51 491 538
Dettes fiscales et sociales	6 759 500	6 900 045
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000	6 000
Autres dettes	37 489 199	34 044 714
Produits constatés d'avance	77 083	12 918
Total des dettes (1) (III)	**197 926 922**	**210 675 176**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	388 619	627 348
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**265 744 058**	**276 040 565**
(1) Dont à moins d'un an	*141 194 639*	
(2) Dont emprunts participatifs		

	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
Produits d'exploitations		
Ventes de marchandises	3 310 451	4 426 231
Production vendue	213 755 119	220 007 915
Montant net du chiffre d'affaires	***217 065 570***	***224 434 146***
Production stockée	- 645 868	- 1 328 102
Production immobilisée	920 102	10 033
Subventions	599 608	166 211
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 630 787	948 638
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	65 884	
Autres produits	1 325 612	1 349 091
Total des produits d'exploitation (I)	**220 961 695**	**225 580 017**
Charges d'exploitations		
Achats de marchandises	98 410 046	107 012 348
Variation de stocks	- 888 223	246 462
Achats de matières premières et autres approvisionnements	62 320 125	59 963 339
Variation de stocks	2 426 898	2 646 391
Autres achats et charges externes **(1)**	30 493 769	32 982 567
Impôts, taxes et versements assimilés	2 435 679	2 458 010
Salaires	13 712 125	12 984 163
Cotisations sociales	6 698 275	5 927 877
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Sur Immobilisations : dotations aux amortissements	1 752 628	2 305 630
Sur immobilisation : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 404 978	120 886
Dotations aux provisions	199 000	530 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	65 741	
Autres charges	1 912 690	1 689 556
Total des charges d'exploitation (II)	**220 943 731**	**228 867 229**
(1) Y compris : *- Redevances de crédit-bail mobilier* *- Redevances de crédit-bail immobilier*		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**17 964**	**- 3 287 212**

	EXERCICE 31/12/2025	EXERCICE 31/12/2024
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	140 940	3 993
Perte supprotée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De Participation **(2)**		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé **(2)**	820 064	1 539 184
Autres intérêts et produits assimiliés **(2)**	7 632 217	6 430 773
Reprises sur dépréciations et provisions	417 811	356 555
Différences positives de change	604 142	1 190 384
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)	**9 474 234**	**9 516 896**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	61 000	1 267 000
Intérêts et charges assimilées **(3)**	6 236 616	8 206 001
Différences négatives de change	989 667	1 012 896
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	30 000	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (VI)	**7 317 283**	**10 485 897**
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**2 156 951**	**- 969 001**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	**2 315 855**	**- 4 252 220**
Produits exceptionnels (VII)	601 850	5 059 054
Charges exceptonnelles (VIII)	601 020	1 401 762
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**830**	**3 657 292**
Participation des salariés aux résultats (IX)	140 914	193 236
Impôts sur les bénéfices (X)	- 1 505 704	- 1 648 208
Total des produits (I + III + V + VII)	**230 443 869**	**240 159 960**
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**226 762 394**	**239 299 916**
BENEFICE OU PERTE	**3 681 475**	**860 044**

(2) Dont produits concernant les entités liées
(3) Dont intérêts concernant les entités liées

Annexes

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 265 744 058 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 217 065 570 €, et dégageant un résultat positif de 3 681 475 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

La société Advini SA fait l’objet d’un contrôle fiscal sur les exercices clos 2020 à 2023, une proposition de rectification a été notifiée par l’administration le 15 décembre 2025.

Un incendie s’est déclaré le 18 mars 2025 dans un entrepôt à côté de la boutique Vignoble JeanJean. L’outil de production n’a pas été impacté, et cet évènement n’a pas perturbé l’exploitation de la Société en dehors de l’activité de la boutique. Ainsi les dégâts matériels concernent une partie non significative des stocks de la société Advini.

- Rapprochement Cordier

Le 12 mars, le Groupe a signé un accord de rapprochement avec Cordier by InVivo. Ce rapprochement permettra de consolider nos positions commerciales grâce aux filiales de distribution et à la présence de Cordier aux Pays-Bas, en Belgique, aux Etats-Unis, au Canada et au Japon. L'Assemblée Générale Extraordinaire d'AdVini sera convoquée le 30 avril 2026 pour l'approbation de l'opération par ses actionnaires.
Le Groupe est en phase de renégociation de la dette syndiquée pour période 2026-2033. Un accord est attendu pour le mois de mai 2026.

- Ratios financiers

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2025, les ratios financiers ne sont pas respectés ce qui a conduit à présenter à ce titre un montant de la dette bancaire concernée à échéance à moins d'un an.

En date du 28 avril le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2025, comme un cas de défaut.

- Suivi du Contrôle fiscal

La proposition de rectification reçue de l'administration le 15 décembre 2025 a été contestée par la Société en date du 9 février 2026 puis a fait l'objet d'une saisine de la commission des Impôts Directs et des Taxes sur le chiffre d'Affaires le 14 avril 2026.

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2016-07. L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable. Les principaux impacts sont l'évolution de la nomenclature comptable du plan de comptes, une nouvelle définition du résultat exceptionnel, ainsi que la suppression des transferts de charges. Les modèles de bilan, de compte de résultat et de certaines notes annexes ont été modifiés conformément aux dispositions de ce nouveau règlement. L'impact sur le comparatif présenté au compte de résultat, lié à la recodification des comptes du résultat exceptionnel et le reclassement des transferts de charges étant non significatif, il n'est pas fait ici de détail spécifique sur le classement qu'aurait eu ces postes au compte de résultat 2024 si ce même règlement avait été appliqué.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des impacts du règlement ANC 2022-06
- indépendance des exercices,
- comparabilité et continuité d'exploitation,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	11 342 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.

Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010.

Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.
Au 31 décembre 2025, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

EVALUATION DES AMORTISSEMENTS

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencts	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

A chaque clôture la valeur d'utilité des titres de participation est appréciée soit à partir de la méthode des flux de trésorerie actualisés soit à partir d'une approche patrimoniale basée sur l'actif net réévalué en fonction de la participation concernée.
Des dépréciations sont constatées pour les titres de participation dont la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable.

CREANCES IMMOBILISEES

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

EVALUATION DES PRODUITS ENCOURS

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.
Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

EVALUATION DES CREANCES *ET DES DETTES*

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DEPRECIATION DES CREANCES

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

CREANCES ET DETTES EN MONNAIE ETRANGERE

Les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agit d'une perte ou d'un profit potentiel. Dans le cas d'une perte potentielle, une provision pour perte de change est constatée.

OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES

Néant

EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Le total des actions auto-détenues au 31/12/25 est de 189 067 pour une valeur 2 991 435 €. Le cours moyen de ces actions est de 15,82€.

DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres côtés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non-côtés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	141 919	2 196 750 €
Contrat liquidité	47 148	794 685 €

Soit 189 067 actions pour 2 991 435 €.

DISPONIBILITES EN EUROS

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITES EN DEVISES

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

***PRIMES DE REMBOURSEMENT DES* OBLIGATIONS**

Néant.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Au titre de l'année 2025, aucune subvention n'a été perçue.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 228 612 € de participation et o € d'intéressement.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ETRETRAITES

Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux», et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	4,1 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1%
Taux de charges sociales	45 à 50 %

* 60 ans pour des cas isolés identifiés

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 1058 K€ au 31 décembre 2025 contre 1161 K€ en 2024.

ESTIMATIONS COMPTABLES

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2025, les sociétés suivantes : Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Champy, AMP Medoc, Patache d'Aux, CFV, Prodegustation et Benoit Valérie Calvet SAS.

- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenu au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.
- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 25%.

- Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€ (Cf. Note 24. Dettes financières), AdVini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

  Ratio de levier : Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / EBITDA consolidé publié

  Ratio de gearing: Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / Capitaux propres consolidés

  Ratio LTV Stock : Dette financière Court Terme consolidée/ Valeur des stocks

Au 31 décembre 2025, les ratios ne sont pas respectés :

Ratio de levier < 6,13
Ratio de gearing < 1,40
Ratio LTV Stock < 0,7

ce qui a conduit, à présenter l'intégralité de la dette bancaire concernée à moins d'un an.

En date du 28 avril 2026 le Groupe Advini a obtenu l'accord des prêteurs pour ne pas considérer le niveau de ratios, constaté au 31 décembre 2025, comme un cas de défaut.

- La rémunération des membres du conseil d'administration s'élève à 931 K€. Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.316K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2025. Il n'existe pas de stock-options.

- Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.
  La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.
  Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation d'une provision pour charges.

En accord avec la 12ème résolution de l'Assemblée générale du 12 juin 2025, le Conseil d'Administration du 13 juin 2025, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé la mise en place un plan d'attribution gratuite de 19.700 actions de performance basé sur des objectifs annuels quantitatifs et qualitatifs sur la période 2025-2027, avec un bilan lors de l'approbation des comptes en 2025.

Au titre de l'exercice 2025, les critères n'ayant pas été atteints aucune action gratuite n'a été attribuées.

Ainsi, au 31 décembre 2025, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83».

- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.

- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.

- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement :

Les équipes AdVini et de ses Maisons mènent une politique d’amélioration continue et d’innovation constante, avec des objectifs, conciliant :

- amélioration de la qualité des vins
- sécurisation des rendements agricoles et des process industriels
- réduction des impacts ESG

Les projets de R&D sont facilités par les différents dispositifs de rechercher et de transfert de la science dont AdVini est membre fondateur et mécène, en partenariat avec l'Institut Agro et l'INRAE, et ce, depuis plus de 10 ans, les premiers partenariats formalisés ayants été activés dès 2014 :

- Chaire Agrosys, pour l'ingénierie d'agroécosystèmes innovants
- Chaire Vigne & Vin, pour une prospective filière qui éclaire l'avenir
- Mas Numérique, dispositif expérimental du digital en viticulture

Les projets conduits sur l'année 2025 portent notamment sur :

- Expérimentation de suivis microbiologiques des sols - techniques comparées en spectrophotométrie et PCR
- Activation des leviers microbiologiques en vinification pour l'acidification des vins - un levier œnologique d'adaptation aux changements climatiques
- Exploration de nouveau matériel végétal : essais de variétés résistantes pour mieux appréhender les problématiques de protection phytosanitaires et de stress hydrique
- Développement de modèles de production viticoles innovants en permaculture et en agroforesterie
- Pratiques biodynamiques et physiologie de la vigne, fertilité des sols, et composantes du rendement sur le temps long - année 2

L'année 2025 a également vu la formalisation d'un processus "innovation" au sein d'AdVini, afin de rationaliser et de structurer les démarches. Celle-ci a été lancée par un Bootcamp mobilisant toutes les équipes concernées. Elle est pilotée en direct par le Comex AdVini, témoignant de la place prise par la thématique dans les réflexions stratégiques du Groupe.

INFORMATIONS SUR
LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations

Valeurs brutes	Début d'exercice	Augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	21 384 198			2 772 938		
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	5 699 667					
Constructions	14 583 948	157014		167 916		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	20 683 519			72 148		
Autres immobilisations corporelles	8 110 869			156 937		
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	7 854			205 283		
Immobilisations financières						
Participations	102 403 740			20 000		
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés	21 007					
Prêts	24 730 219			1 337 637		
Autres immobilisations financières						
TOTAL	**197 625 021**	**157 014**	**-**	**4 732 859**	**-**	**-**

Valeurs brutes	Diminutions					Exercice 31/12/2025
	Virements		Sorties			
	De poste à poste	à destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires						24 157 136
Fonds commercial						-
Autres immobilisations incorporelles						-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						-
Immobilisations corporelles						
Terrains						5 699 667
Constructions	157014					14 751 864
Installations techniques, matériel et outillages industriels			78 770			20 676 897
Autres immobilisations corporelles			31 413			8 236 393
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						213 137
Immobilisations financières						
Participations			30 000			102 393 740
Créances rattachées à des participations						-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						-
Autres titres immobilisés						21 007
Prêts			8 941 440			17 126 416
Autres immobilisations financières						-
TOTAL	**157 014**	**-**	**9 081 623**	**-**	**-**	**193 276 257**

5-2 Amortissements

Tableau des amortissements	Durée d'utilisation ou taux d'amort.	Mode d'amort.	Amort. cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amort. cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	8 ans	linéaire	**11 129 505**	179 653		**11 309 158**
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						**-**
Immobilisations corporelles						
Terrains		linéaire	**117 823**	785		**118 608**
Constructions	10-30 ans	linéaire	**11 392 550**	491 887		**11 884 437**
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3-18 ans	linéaire	**16 809 695**	860 123	37 058	**17 632 760**
Autres immobilisations corporelles	3-18 ans	linéaire	**7 099 635**	220 180	7 383	**7 312 432**
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
TOTAL			**46 549 208**	**1 752 628**	**44 441**	**48 257 395**

Stocks et en-cours	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Matières premières et autres approvisionnements	7 547 870	9 080 410
Encours de production		
Produits finis	8 545 795	9 327 756
Marchandises	1 359 106	1 528 789
Total	**17 452 771**	**19 936 955**

Dépréciation des stocks et en-cours	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements		35000	
Encours de production			
Produits finis			
Marchandises		43145	
Total	**-**	**78 145**	

5-4 Provisions et dépréciations

Nature des provisions	Début d'exercice	Augmentations / Dotations de l'exercice	Diminution / Reprises de l'exercice		Exercice 31/12/2025
			Utilisées	Non Utilisées	
Provisions réglementées	**407 181**	**-**	**-**	**38**	**407 143**
Prov. Pour reconstit. Gisements miniers et pétroliers					-
Provisions pour investissements					-
Provisions pour hausse des prix					-
Amortissement dérogatoires	**407 181**			38	**407 143**
Dont majorations exceptionnelles de 30%					
Pour prêts d'installation					-
Autres provisions réglementées					-
Provisions pour risques et charges	**15 311 459**	**175 000**	**730 149**	**435 811**	**14 320 499**
Provisions pour litiges	**741 649**	175 000	730 149		**186 500**
Prov. Pour garanties données aux clients	**18 000**			18 000	-
Prov. Pour pertes sur marchés à terme					-
Provisions pour amendes et pénalités					-
Provisions pour pertes de change	**11 498 087**			417 811	**11 080 276**
Prov. Pour pensions et obligations similaires					-
Provisions pour impôts	**3 053 723**				**3 053 723**
Prov. Pour renouvellement des immobilisations					-
Prov. Pour gros entretien et grdes réparations					-
Prov. Pour chges sociales, fiscales / congés à payer					-
Autres provisions pour risques et charges					-
Provisions pour dépréciation	**15 915 912**	**1 489 978**	**882 138**	**-**	**16 523 752**
Sur Immobilisations - incorporelles					-
Sur Immobilisations - corporelles					-
Sur Immobilisations - Titres mis en équivalence					-
Sur Immobilisations - Titres de participation	**7 693 592**	61 000			**7 754 592**
Sur Immobilisations - Autres immobilisation financières					-
Sur stocks et en-cours	**78 145**		78 145		-
Sur comptes clients	**5 062 179**	1 404 978	803 993		**5 663 164**
Autres provisions pour dépréciation	**3 081 996**	24 000			**3 105 996**
TOTAL	**31 634 552**	**1 664 978**	**1 612 287**	**435 849**	**31 251 394**
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises - d'exploitation		1 603 978	1 612 287	18 000	
Dont dotations & reprises - financières		61 000		417 811	
Dont dotations & reprises - exceptionnelles				38	

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	15 642 136	7 545 098	8 097 037
Autres immobilisations financières	1 484 280	1 484 280	
Actif Circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes	-		
Créances clients et comptes rattachés	21 875 503	21 875 503	
Personnel et comptes rattachés	17 551	17 551	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 580	33 580	
Etat - Impôt sur les bénéfices	586 365	586 365	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	654 437	654 437	
Etat - autres impôts et taxes	1 026 253	1 026 253	
Divers autres créances (2)	77 822 991	77 822 991	
Charges constatées d'avance	596 394	596 394	
TOTAL	**119 739 490**	**111 642 452**	**8 097 037**

(1) Montant des - Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés personnes physiques

		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		-			
Autres emprunts obligataires (1)		-			
Empts et dettes auprès des Etabts de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine	32 714 302	32 714 302		
	à plus d'1 an à l'origine	72 781 205	72 781 205		
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)		- 34	- 34		
Avances et acomptes reçus sur commandes		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		48 099 667	48 099 667		
Personnel et comptes rattachés		2 715 463	2 715 463		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		2 862 037	2 862 037		
Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	134 062	134 062		
	Obligations cautionnées				
	autres impôts et taxes	1 047 938	1 047 938		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés		6 000	6 000		
Autres dettes		37 489 199	37 489 199		
Produits constatés d'avance		77 083	77 083		
TOTAUX		**197 926 922**	**197 926 922**	**-**	**-**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice *710 000*
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice *16 035 582*
(2) Montant divers emprunts, dett/associés personnes physiques

Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	
ASPIRAN CERESSOU	22 861	
Le fonds commercial n'est pas déprécié		
TOTAL	**33 691**	

5-7 Ecart de conversion sur créances et dettes

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	11 080 254		11 080 276	388 619
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	**11 080 254**		**11 080 276**	**388 619**

Libellé	31/12/2025
PRODUITS A RECEVOIR	
AUTRES CREANCES	
RRR, AAR	405 340
CLT FAE	771 278
CLT FAE CENTRAL	38 400
PROV. CHG PERSONNEL	4 716
ETAT SUBV.À REC	1 026 253
PAR ASSUR CREDIT	232 611
TOTAL AUTRES CREANCES	**2 478 598**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	2 478 598

Libellé	31/12/2025
INT.COUR./EMPRUNTS	
FOURN.FNP VRAC	1 976 273
FOURN.FNP MS	644 217
FOURN.FNP PF	503 072
FOURN.FNP STT	9 472
FOURN.FNP	3 122 421
FOURN. FAR CENT	123 269
FOURN.FNP CIA VRAC	137 095
FOURN.FNP CIA MS	8 134
FOURN.FNP CIA PF	7 135
FOURN.FNP CDES FG	238 366
PROV. CP A PAYER	1 019 881
PROV. CET RTT	526 385
PRIMES ET BONUS	955 649
PROV. PART SALARIES	197 263
CH/CONGES PAYES	422 057
CH/PROV.CET RTT	265 599
CH/PRIMES ET BONUS	465 998
AUTRES CHGES A PAYER	113 833
TVA AAR	14 145
TVA FAE	119 203
ETAT CHARG	319 093
DIV. CH. A PAYER	176 403
PART. PUB EXPORT	1 285 452
PART. PUB GD	1 280 853
PART. PUB TRAD	521 411
PART. PUB LOCAL	111 015
COMMISSIONS AGENTS	917 403
BUD MKT MT 2024	6 327
BUD MKT GD 2024	29 683
BUD MKT TN 2024	9 677
BUD MKT EX 2024	32 661
INT.COUR.A PAYER	189 021
TOTAL	15 748 466
TOTAL	15 748 466

Libellé	31/12/2025
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
CHGES CONST.AVANCE	596 394
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	596 394
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
PDTS CONST.AVANCE	-77 083
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-77 083

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835			8

5-12 Variation des capitaux propres

	Début d'exercice	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Réduction	Var. Comprises au résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice	Exercice 31/12/2025
Capital social	31 534 680						31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 738 246						18 738 246
Ecarts de réévaluation							-
Ecarts d'équivalence							-
Réserve légale	1 084 530						1 084 530
Réserves statutaires ou contractuelles							-
Réserves réglementées							-
Autres réserves	10 283 173						10 283 173
Report à nouveau	- 13 481 272	860 044					- 12 621 228
Résultat de l'exercice *[bénéfice ou perte]*	860 044	- 860 044				3 681 475	3 681 475
Subventions d'invesrtissement							-
Provisions réglementées	407 181				- 38		407 143
TOTAL	**49 426 582**	**-**	**-**	**-**	**- 38**	**3 681 475**	**53 108 019**

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024	%
VENTES VINS BOUTEILLES	96 198 878	106 507 593	202 706 471	209 954 749	-3,45 %
VENTES VINS VRAC	1 356 613	1 555 041	2 911 654	3 956 981	-26,42 %
PRESTATIONS	10 072 304	1 375 141	11 447 445	10 522 417	8,79 %
TOTAL	**107 627 795**	**109 437 775**	**217 065 570**	**224 434 147**	**-3,28 %**

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
SELECT VINS ADVINI		140 940
TOTAL		**140 940**

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
CHARGE EXCEPTIONNELLE I NCENDIE BOUTIQUE	600 624	678
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	396	671
TOTAL	**601 020**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
PRODUIT EXCEPTIONNEL INCENDIE BOUTIQUE	601 812	778
REPRISE AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	38	787
TOTAL	**601 850**	

L'impact financier de l'incendie du stock est positionné en Résultat Exceptionnel puisqu'il correspond aux notions de majeur et exceptionnel tel que définies par l'ANC n°2022-06

	Exercice 31/12/2025	IS
Résultat d'exploitation	17 964	- 4 491
Résultat financier	2 156 951	- 1 501 421
Résultat exceptionnel	830	208
TOTAL		**- 1 505 704**

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
Contrats de crédit-bail		
Immobilier		
Mobilier		

Engagements de crédit-bail	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		
			de l'exercice	Cumulées	Valeur Nette
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels			5 174	31 250	
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL	-	-	-	-	-

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	Cumulées	A moins d'un an	de un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 014	18 251				
Autres immobilisations corporelles						
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS	56 000 000		56 000 000			
TOTAL	**56 000 000**		**56 000 000**			

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CREDIT SYNDIQUE 12/11/2020	230 000 000					230 000 000
TOTAL	**230 000 000**					**230 000 000**

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	4 946 357					4 946 357
TOTAL	**4 946 357**					**4 946 357**

Conformément à un contrat de crédits signé en date du 12 novembre 2020 aux termes duquel les Prêteurs se sont engagés à mettre à la disposition la Société des Crédits d'un montant maximal en principal initial de 230.000.000€, ont été consenties 230 millions de sûretés réelles par nantissements de comptes titres financiers et/ou gages sur stocks et/ou garanties.
Au 31 décembre 2025, 9M€ sont non utilisés et encore disponible jusqu'au 11 novembre 2027.

Dettes garanties par des sûretés réelles		
	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Emprunts et dettes financières diverses	87 071 205	87 071 205

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/25	Valeur de marché 31/12/24	écart de juste valeur
Swap de taux/ emprunteur taux fixe	0	0	0	0
Option de taux/ Passif taux variable (Floor/Cap)	121 000	-303	-592	289
Total des instruments dérivés sur risque de taux	**121 000**	**-303**	**-592**	**289**

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/25	Valeur de marché 31/12/24	écart de juste valeur
Vente à terme	5 870	-16	76	-92
Options de change achats				
Options de change vente				
Total des instruments dérivés sur risque de change	**5 870**	**-16**	**76**	**-92**

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	101 786
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	**101 786**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	360 485
Participation des salariés	35 228
Autres	54 171
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	**449 885**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**-348 099**
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Personnel salarié		
Ingénieurs et cadres	93	94
Agents de maîtrise	60	69
Employés et techniciens	83	72
Ouvriers	65	63
TOTAL	**301**	**298**

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	:	Société d'Investissement d'Occitanie
	Siège	:	Le village 34725 St Felix de Lodez
	N° d'identification si Française	:	348 276 536
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenus	:	infogreffe

6-8 Filiales et participations

Exprimé en€

	Capitaux propres (2) (3)	Quote part du capital détenu	Valeur compte des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes au 31/12/2025 (3) (4) (6) (7)	Résultat au 31/12/2025 (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)	Observations
			Brute	Nette						
Renseignements concernant les filiales (+50% du captial détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)										
TRANSPORTS LODEZIENS - SAINT FELIX DE LODEZ - RCS 410 604 078	920 692	99,95%	303 373	303 373	94 813		3 817 658	134 250	60 102	
SCI ADVINI PATRIMOINE - SAINT FELIX DE LODEZ - RCS 339 635 104	1 458 599	100,00%	458 101	458 101	220 712		583 813	326 595	289 136	
SCEA MAS DE PIVE - VAUVERT - RCS 379 209 547	1 016 413	99,99%	784 897	787 897	1 250 140		700 338	23 104		
SCEA FENOUILLET - SAINT FELIX DE LODEZ - RCS 413 504 507	- 360 685	99,97%	543 536	543 536	1 013 014		126 391	- 139 111		
ECOLE DES VINS ADVINI - SAINT FELIX DE LODEZ - RCS 817 974 967	- 316 191	100,00%	10 000	10 000	316 592		-	- 10 093		
SARL MAS DE LUNES - AUMELAS - RCS 422 841 163	- 747 817	100,00%	271 224	271 224	2 413 679		692 856	- 447 746		
SCEA DOMAINE DES ROCS - CORCONNE - RCS 884 761 164	37 460	99,50%	19 900	19 900	141 239		132 364	- 66 343		
SCEA DE LANDEYRAN - SAINT FELIX DE LODEZ - RCS 788 724 656	- 325 356	100,00%	1 000	1 000	246 172		20 195	- 10 812		
SAS PRODEGUSTATION - PARIS - 447 632 928	602 544	100,00%	3 472 698	1 872 071	5 830		731 096	26 873		
GASSIER SAS - PUYLOUBIER - RCS 452 421 514	3 032 254	100,00%	150 000	150 000	432 372		17 801 345	371 441	538 300	
ADVINI USA - SAN FRANCISCO USA	4 254 457	100,00%	2 727 110	1 852 110	-		3 129 491	269 072		
GIE ORMARINE - PINET - RCS 449 607 415	20 000	71,43%	10 000	10 000	103 564		104 456	-		
OGIER - CHATEAUNEUF DU PAPE - RCS 572 621 035	11 283 840	100,00%	1 427 605	1 427 605	1 368 274		27 118 037	1 626 314	588 902	
SAS CHAMPY - BEAUNE - RCS 328 221 874	- 1 165 126	100,00%	7 000 000	7 000 000	8 281 354		3 159 966	- 868 348		
SAS BENOIT VALERIE CALVET - PAREMPUYRE - RCS 391 941 051	6 227 577	100,00%	11 878 990	11 878 990	-		21 996 333	494 412		
ANTOINE MOUEIX - ST EMILION - RCS 492 749 650	3 791 682	100,00%	19 342 250	19 342 250	20 901 569		26 577 979	- 2 140 060		
CAZES - RIVESALTES - RCS 317 809 093	2 591 188	90,00%	3 883 600	3 883 600	331 387		7 198 222	- 1 430 436		
DOMAINE LAROCHE - CHABLIS - RCS 328 696 653	8 651 986	100,00%	18 186 036	18 186 036	5 427 481		15 776 456	1 059 893	644 525	
MAS LA CHEVALIERE - BEZIERS - RCS 402 609 226	10 016 681	100,00%	2 499 810	2 499 810	500 840		12 833 789	2 063 209	969 238	
LE VIEUX MOULIN - CHABLIS - RCS 489 029 122	- 1 469 747	100,00%	-	-	535 116		297 187	13 711		
ADVINI SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD	34 999 073	93,42%	22 234 236	22 234 236	14 522 070		38 166 786	2 457 566	707 604	
LAROCHE CHILI LATAM - CHILI	- 267 030	100,00%	963 015	-	-		5 639	16 472		
ADVINI UK - GB	877 943	100,00%	122 553	122 553	-		843 276	333 001		
LE JARDIN DES ARESQUIERS - ST FELIX DE LODEZ - RCS 801 157 793	- 2 319 603	100,00%	40 000	40 000	2 508 488		575 600	- 323 750		
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS - ST FELIX DE LODEZ - RCS 800 626 541	- 687 718	99,00%	19 800	19 800	2 963 555		961 240	- 270 516		
DOMAINE CAUSSE D'ARBORAS - ST FELIX DE LODEZ - RCS 445 400 955	- 1 207 910	99,00%	19 800	19 800	1 786 000		183 773	- 209 964		
SC CAUSSE D'ARBORAS - ST FELIX DE LODEZ - RCS 801 173 386	880 391	94,25%	792 698	792 698	332 527		- 46 892	- 104 700		
CLUB Français DU VIN - PARIS - RCS 316 138 718	- 1 739 753	100,00%	4 228 120	-	3 579 203		1 115 213	- 588 942		
ADVINI ASIA - CHINE	- 389 631	100,00%	1 043	1 043	-		-	- 11 968		
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS - ST FELIX DE LODEZ - RCS 398 751 149	- 89 372	52,00%	882 683	882 683	3 749 605		335 725	- 58 480		
ADVINI AB - SUEDE	- 687 871	100,00%	5 333	5 333	-		302 429	- 56 179		
ADVINI CANADA - QUEBEC	95 747	100,00%	1	1	-		-	- 1 850		
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA - ST FELIX DE LODEZ - RCS 819 038 977	91 444	99,00%	9 900	9 900	-		38 401	3 329		
2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au 1										
A. Total des filiales										
Renseignements concernant les filiales (10 à 50% du captial détenu par la société)										
1. Renseignements détaillés pour chaque participations (1)										
2. Renseignements globaux pour les participations non reprises au 1										
SELECT VINS ADVINI - MONTREAL QUEBEC	7 024	50,00%	36	36				- 578		
B. Total des participations										
C. Total des filiales et des participations (A + B)										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) En euros
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			3 681 475
Impôt sur les bénéfices			-1 505 704
RESULTAT AVANT IMPOT			**2 175 771**
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires		38	-38
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES		38	**-38**
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			**2 175 733**